

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-trois, le samedi 4 Février à 9 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Frédéric CHAZELLE, Sandrine HAUTEVILLE, Yvan CARRET, Thibault CALMARD, Mireille CARRET

Absent (1) : Gérard ROURE

Procuration (1) : Gérard ROURE a donné procuration à Yohann CARRET

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Guy CHAZOT

Date de la convocation : 26/01/2023

**2 ► DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE FUEL DE LA MAIRIE
– ECOLE PAR UNE CHAUDIERE A GRANULES**

Après avoir, en amont, procédé à l'isolation de la toiture du bâtiment mairie-école en 2022, Monsieur le Maire propose à l'assemblée, sur les conseils de l'Aduhme, de convertir la chaudière fioul de chauffage central du bâtiment maire-école en chaufferie biomasse ; ceci afin d'optimiser des économies d'énergie et de s'inscrire dans la transition énergétique en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre et participer aux emplois locaux.

Dans un deuxième temps, cette nouvelle chaudière pourrait alimenter la salle polyvalente voisine, d'une surface approximative de 170 m², chauffée à l'électricité et utilisée tous les jours comme cantine scolaire pour préparer et servir les repas des enfants de l'école mais aussi très régulièrement pour diverses activités scolaires, culturelles mais aussi associatives ainsi que par des particuliers pour réunion de famille.

Tous ces travaux, pour une question de budget, seraient étalés sur plusieurs années. L'objectif serait d'abord de procéder au remplacement de la chaudière du bâtiment Mairie-Ecole par une chaudière à granulés puis, dans les années futures, de raccorder cette chaudière à la salle des fêtes.

Plusieurs devis ont été réalisés pour le remplacement de la chaudière. L'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise CHATAING ENERGIE pour un coût de 30 363,50 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↪ **approuve** le projet de remplacement de la chaudière fuel du bâtiment Mairie-Ecole par une chaudière biomasse à granulés pour 2023 ;

↪ **charge** Monsieur le Maire de monter les dossiers de demande de subvention pour les travaux remplacement de la chaudière (Dossiers à monter au titre de l'ADEME (Agence de la transition Ecologique) et au titre du DSIL auprès de la Préfecture) ;

↪ **accepte le plan de financement suivant pour les travaux de remplacement de la chaudière :**

* subvention ADEME 60,927 % : 18 500,00 euros (montant de la subvention calculé selon la puissance de la chaudière)

* subvention DSIL 19,073 % : 5 791,23 euros

* autofinancement : 6 072,27 euros

AR Prefecture

063-216303099-20230204-20230204_02-DE
Reçu le 06/02/2023

↪ **charge** Monsieur le Maire de valider le devis de 30 363,50 € auprès de l'entreprise CHATAING ENERGIE une fois les accords de subventions obtenus ;

↪ **charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,*

Le Maire,
Michel ROCHE

